

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-54

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2022-54

Economie sociale et solidaire - Global social economy forum (GSEF), Forum mondial de l'économie sociale et solidaire - Création de l'association française - Pouvoirs du Président de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Global social economy forum (GSEF)

Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Elle considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

C'est la raison pour laquelle le GSEF est coprésidé par un gouvernement local (représenté par le maire de la ville présidente) et par un représentant de réseaux de la société civile. En 2021, le GSEF regroupe 75 membres en provenance de 36 pays sur les cinq continents, dont 26 gouvernements locaux et 35 réseaux de l'ESS.

Sa gouvernance est organisée autour de 3 entités :

- L'Assemblée générale, composée de membres élus des collectivités publiques engagées dans l'ESS, des réseaux et entreprises de l'ESS,
- Le Comité directeur, composé de la présidence du GSEF, d'une coprésidence par un réseau qualifié de l'ESS et de vice-présidences continentales (Europe, Amérique du nord, Amérique du sud, Afrique),
- Le Secrétariat permanent, composé de l'équipe permanente de gestion du GSEF.

Le GSEF organise des programmes de renforcement des capacités et des formations sur l'ESS à destination des élus et techniciens des gouvernements locaux dans le monde, de nombreuses sessions d'échanges de connaissances sur l'ESS,

des programmes de recherches thématiques avec de grandes organisations internationales (Organisation des nations unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.), des animations de réseaux à l'international, des plaidoyers internationaux en faveur de la place de l'ESS dans l'économie.

Mais plus encore, elle organise de façon bisannuelle les forums mondiaux de l'économie sociale qui sont les événements phares de l'organisation et rassemblent la communauté internationale de l'ESS. Ainsi, un Forum mondial organisé par le GSEF s'est tenu en 2016 à Montréal au Québec, en 2018 à Bilbao en Espagne, en octobre 2021 à Mexico au Mexique (ce dernier exclusivement en visio au vu du contexte sanitaire).

Création de l'association GSEF en France et adhésion de Bordeaux Métropole

Depuis 2014, la Ville de Séoul en Corée du sud est présidente du GSEF en coprésidence avec le réseau ESS sud-coréen et accueille, de ce fait, le Secrétariat permanent.

De récents changements dans la stratégie de la Ville de Séoul et le gouvernement métropolitain de Séoul ont fait que la Ville a annoncé qu'elle quittait la présidence, ce qui a ouvert en septembre 2021 un appel à candidatures pour désigner une nouvelle ville présidente et de nouvelles vice-présidences continentales.

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine, ont profité de leur cadre de coopération commun sur l'ESS (convention de coopération 2021-2026 des 4 collectivités sur l'ESS), pour positionner la candidature de Bordeaux comme nouvelle présidente du GSEF, et comme ville d'accueil du Secrétariat permanent.

Les lettres d'intention et de candidature pour la présidence de la Ville de Bordeaux à partir de 2022 ont ainsi été adressées au Secrétariat permanent du GSEF début septembre 2021.

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, la Ville de Bordeaux a ainsi été élue à la présidence du GSEF, avec une suppléance de Bordeaux Métropole.

La Région Nouvelle-Aquitaine a été élue à la vice-présidence Europe du GSEF, avec une suppléance du Conseil départemental de la Gironde.

Afin que cette association puisse avoir une existence juridique à partir de 2022 sur le territoire français, il y a obligation de créer une association dédiée en droit français (impossibilité en effet de transposer l'association coréenne).

Pour réduire le temps de transfert de l'association entre nos 2 pays, il est proposé d'œuvrer à la constitution juridique de la structure, et ce, en 2 étapes.

Dans un premier temps, il est proposé que le Conseil métropolitain autorise Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, comme cofondateur aux côtés des 3 autres collectivités, à créer cette association et signer tout acte et document le permettant, de participer à la gouvernance de cette association et puisse avoir, en cas d'exercice de sa suppléance, le pouvoir de signature sur tout acte afférent aux affaires du GSEF.

Etant précisé que la Ville de Bordeaux, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine délibéreront dans les mêmes conditions lors de leur conseil et commission permanente.

Dans un second temps, lors d'une prochaine délibération, il sera proposé la validation de la structuration financière de l'association, son organisation ainsi que le montant de la subvention métropolitaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5 ;

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée "Bordeaux Métropole" ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain d'accompagner l'accueil du réseau international de l'ESS qu'incarne le Global social economy forum, comme outil de valorisation des acteurs locaux et des collectivités et facteur d'attractivité en faveur de l'Economie sociale et solidaire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à participer à la création de l'association GSEF, comme membre fondateur, et signer tout acte et document le permettant, à faire partie de la gouvernance de cette association et avoir, en cas d'exercice de sa suppléance, le pouvoir de signature sur tout acte afférant aux affaires du GSEF.

Article 2 : d'accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER